



**PRÉFET  
D' Eure-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Circulaire préfectorale n° DRCL-BLE-2023059-0001**

**Signée par**

**Yann GERARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 28 février 2023**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Élections**

Circulaire préfectorale relative à la publication des dix plus hautes rémunérations au sein des collectivités locales - 2023

**CIRCULAIRE PREFECTORALE DU 28 FEV. 2023**

**RUBRIQUE : FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE**

**APPELLE UNE REPONSE : OUI**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir**

**à**

**Destinataires in fine**

**Objet** : Conditions de mise en œuvre de la publication des dix plus hautes rémunérations

**P.J.** : Une fiche méthodologique

Aux termes de l'article L. 716-1 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants publient chaque année, sur leur site Internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Le dispositif doit permettre de disposer des informations consolidées afin de pouvoir l'annexer au rapport annuel sur la fonction publique remis au Parlement.

Dans ce cadre, les collectivités concernées devront publier, suivant la méthodologie détaillée en annexe, les informations relatives aux dix plus hautes rémunérations.

J'appelle notamment votre attention sur la nécessité, pour les collectivités concernées, dont la vôtre, de publier ces données sur leur site Internet avant le 31 mai 2023. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir, avant le 24 mars 2023, l'adresse url qui sera utilisée à cette fin, en utilisant l'adresse mail ci-après :

[pref-collectivites-locales@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@eure-et-loir.gouv.fr)

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Yann GÉRARD

Destinataires :

- Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Copie à :

- M. le Sous-Préfet de Dreux